



Collège Romain Rolland
Route de Noailles
60250 MOUY
Tél : 03.44.56.50.42
Fax : 03.44.69.20.44
Mél : gest.0601293E@ac-amiens.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CONSULTATION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Séjour à Prague

Du 11 au 16 avril 2027

REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Etabli en application du code des marchés publics

Marché Public à Procédure Adaptée et Publicité non formalisés

**Date limite de réception des offres :
Lundi 24 aout 2026 à 10h00**

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PASSANT LE MARCHE

Collège Romain ROLLAND

Route de Noailles
60250 MOUY

Tél : 03.44.56.50.42

Mèl : gest.0601293e@ac-amiens.fr

Pouvoir adjudicateur : Mr CALENDINI Christophe, Principal

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Mr David DUPIRE – Secrétaire Général du collège Romain ROLLAND

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE DE PASSATION

Le cadre de la consultation est la fourniture de services d'hébergement et de tourisme pour un groupe de jeunes entre 11 et 14 ans.

Le marché est passé selon la procédure adaptée, sans formalités, définie par le code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

L'objet du marché est **l'organisation d'un séjour à Prague du dimanche 11 avril tôt le matin au vendredi 16 avril 2027 (soit 3 nuits) incluant les transports.**

ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Nombre de participants : 49 élèves et 4 accompagnateurs

La destination : Prague

Transport : Train et Autocar

L'hébergement : L'hébergement **en hôtel** (base chambres **multiples pour les** élèves et doubles pour les **accompagnateurs**)

Les activités :

Lundi 12/04/2027

PRAGUE

Matin :

Arrivée à PRAGUE vers 08h00

- Petit déjeuner emporté par les participants
- Visite guidée à pied du Quartier Juif avec guides conférenciers de Langue française
- Déjeuner libre

Après-midi :

Visite libre de la Vieille Ville :

- Découverte libre de l'Horloge Astronomique
- Visite libre de la Maison Municipale
- Découverte libre de la Statue de Franz Kafka
- Visite libre de la Banque
- Découverte libre de l'Eglise Saint Jacques le Majeur

Acheminement vers l'hôtel à PRAGUE : 18h00 Installation, dîner et hébergement

Mardi 13/04/2027

TEREZIN/PRAGUE

Matin :

- Petit déjeuner
- Route vers TEREZIN
- Visite commentée du Camp de transit/ghetto
- Déjeuner panier repas

Après-midi :

- Poursuite de la visite du camp
- Retour à PRAGUE
- Découverte libre de la Tombe de Franz Kafka
- Découverte libre de la Colline de Vitkov
- Visite libre du Cimetière de Vysehrad
- Retour à l'hébergement, dîner et nuit

Mercredi 14/04/2027

PRAGUE

Matin :

- Petit déjeuner
- Visite libre de la Galerie Rudolfinum
- Déjeuner panier repas

Après-midi :

- Visite libre de l'Atelier Josef Sudek
- Visite libre des Jardins Wallenstein
- Visite libre du Parc de Letna
- Visite libre de l'extérieur du Château de Prague
- Découverte libre de la Ruelle d'Or et du n°22
- Retour à l'hébergement, dîner et nuit

Jeudi 15/04/2027

PRAGUE

Matin :

- Petit déjeuner
- Visite libre de la Ville Nouvelle
- Découverte libre de la statue *K on Sun*
- Déjeuner panier repas

Après-midi :

- Concert au Klementinum
- Découverte libre des passages de la
- Découverte libre de la rue Na Prikope
- Temps libre pour visites complémentaires encadré par les professeurs
- Dîner libre
- Départ de PRAGUE vers 20h00 (1 050 km soit environ 14h00 de route)
- Trajet de nuit

Vendredi 16/04/2027

RETOUR

- Petit déjeuner libre en cours de route
- Retour devant l'établissement scolaire vers 10h00

Prix : Prix maximum par participant : 501 € TTC

Assurance : Assurance annulation groupe/individuelle et assistance rapatriement avec option protection sanitaire.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un descriptif précis des prestations proposées sous forme de devis détaillé et rédigé en langue française.

Les prix seront exprimés en euros Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

Les prix proposés seront fermes et définitifs.

Les prix comprendront tous les frais afférents au séjour (transport, hébergement, activités) et à son organisation.

Les offres auront une durée de validité de deux mois.

Les candidats devront fournir les documents suivants à l'appui de leur candidature :

- La justification de l'inscription au registre du commerce (extrait KBIS)
- La copie du ou des jugements prononcés, s'ils sont en redressement judiciaire
- Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile et professionnelle
- Une attestation d'immatriculation au registre des agents de voyage et autres opérateurs de séjours
- Des références en milieu scolaire et autres
- Le présent dossier de consultation signé et daté pour accord

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres seront établies conformément à l'article 4 du présent règlement et transmises au collège Romain ROLLAND par mail ou déposées sur la plateforme de l'AJI.

Elles doivent impérativement parvenir au collège Romain ROLLAND, service de la gestion, au plus tard le **Lundi 24 aout 2026 à 10h00.**

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sont pondérés comme suit :

- Prix (50%)
- Qualité des services associés (40%)
- Qualité de l'hébergement (10%)

Le candidat classé premier par la commission d'ouverture des plis sera désigné titulaire du marché.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

Le résultat de la consultation sera publié sur le site www.aji-france.com, dans la rubrique MAPA liste des avis d'attribution.

Le candidat retenu sera informé par mail ou courrier **au plus tard le lundi 7 septembre 2026.**

ARTICLE 7 : MODE DE REGLEMENT

Les factures seront transmises en version dématérialisée, via la plateforme CHORUS PRO, avec la date de la commande pour numéro d'engagement.

Les factures établies par le candidat retenu seront établies toutes charges comprises (T.T.C.) et ne devront en aucun cas comporter de frais annexes à la charge du collège, tels que des frais de gestion ou de facturation.

Les factures doivent faire apparaître le RIB complet du fournisseur avec IBAN et BIC, afin de faciliter le mandatement.

Le règlement sera effectué par mandat administratif SEPA à 30 jours à réception de la facture sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

La perception d'un premier acompte est possible **à partir du 1^{er} février 2027**, sur présentation d'une facture, à hauteur de 50% du montant de la prestation totale, un second acompte est possible **à partir du 1^{er} avril 2027**, sur présentation d'une facture, à hauteur de 30% du montant de la prestation totale, le solde intervenant après service fait.

Vu et pris connaissance le

Cachet et signature du candidat